

Fiche de poste

Professeur(e) d'ANGLAIS

Missions	<p>Il s'agit d'effectuer un ou plusieurs remplacement(s) de professeur(s) d'anglais dans un ou plusieurs établissement(s) de l'enseignement secondaire public (collège ou lycée) de l'académie de Paris pour une durée déterminée.</p> <p>Les professeurs et les personnels d'éducation concourent à la mission première de l'École qui est d'instruire et d'éduquer afin de conduire l'ensemble des élèves à la réussite scolaire et à l'insertion professionnelle et sociale. Ils transmettent et font partager à ce titre les valeurs de la République. Ils promeuvent l'esprit de responsabilité et la recherche du bien commun, en excluant toute discrimination. Les personnels ont un devoir de stricte neutralité politique et religieuse.</p>
Activités principales	<ul style="list-style-type: none"> - Les obligations de service exigibles des agents contractuels pour exercer des fonctions d'enseignement sont les mêmes que celles définies pour les agents titulaires exerçant les dites fonctions - Concevoir et mettre en œuvre des situations d'apprentissage ou d'enseignement dans le cadre des programmes nationaux - Transmettre des connaissances disciplinaires - Concevoir et mettre en œuvre des modalités d'évaluation des acquis des élèves - Utiliser les manuels existants ou choisir des documents appropriés - Mettre les élèves en contact avec la culture des pays dont ils étudient la langue - Entraîner les élèves à communiquer au moyen de la langue étrangère et les aider à construire leurs compétences pour parler, écrire, comprendre à l'écrit et à l'oral. - Utiliser tous les dispositifs notamment les outils numériques qui permettent d'exposer les élèves à la langue - Assurer un suivi personnalisé des élèves en lien avec les familles et participer à leur projet d'orientation - Contribuer au fonctionnement de l'établissement et au travail d'équipe - Faire acquérir des compétences incluant des capacités, des attitudes et des savoir-faire
Compétences spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> - Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement - Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique - Maîtriser à l'écrit et à l'oral la langue étrangère enseignée - Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves - Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves - Evaluer les progrès et les acquisitions des élèves
Savoirs et savoirs faire particuliers	<ul style="list-style-type: none"> - Avoir connaissance des programmes officiels de langues vivantes enseignées au collège ou au lycée - Maîtriser le Cadre Européen Commun de Référence pour les langues - Avoir effectué des séjours (longs) en pays anglophone - Avoir des capacités d'organisation et d'adaptation

Fiche de poste
Professeur(e) d'ANGLAIS

Diplôme requis	<ul style="list-style-type: none">- Pour les francophones : Etre titulaire d'un diplôme d'anglais (mini Bac + 3). LLCE de préférence ou LEA Niveau minimum C1 en anglais ou certification par un organisme habilité- Pour les anglophones : Etre titulaire d'un diplôme Bac +3, quelle que soit la spécialité Rémunération : Contrat allant de 1 à 12 mois – rémunération : entre 1921 et 2333€ brut mensuel
Pour candidater	Veuillez déposer votre dossier de candidature selon la procédure suivante : CV, lettre de motivation et diplômes au format pdf. (500 Ko par document maximum) à déposer sur l'application Acloé : https://bv.ac-paris.fr/acloe/do/candidat Consultez tous les programmes sur : eduscol.education.fr

www.ac-paris.fr